

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 mai 2023

Délibération n°2023/123

Nombre de conseillers :

En exercice : 66    Présents : 49    Votants : 58    Pour : 57    Contre : 0    Abstention : 1

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 16 mai 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine - Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI  
Xavier  
Mr LHERMET Claude  
Mr REY Jean Marc

SONNAY  
VERNIOZ

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr ANDRE Sébastien pouvoir à Mme FAYOLLE Claudette - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr VIAL Gilles

**EXCUSES** : Mr FLAMANT Yann - Mr GARNIER Jacques – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis - Mr CROS Michel - Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



**OBJET : Groupement de commande – aménagement d’une voie verte et de stationnement sur l’axe 2 et sécurisation du chemin de la Varèze - Commune de Monsteroux-Milieu**

En octobre 2019, la collectivité a considéré qu’il fallait engager une nouvelle démarche pour l’élaboration d’un schéma sur les modes doux.

Dans le cadre des opérations de voirie programmées par EBER, le mode doux est systématiquement intégré.

Il s’agit là d’opérations que l’on peut qualifier d’opportunités qui pourront à terme s’inscrire dans le schéma global de la Communauté de communes.

Le Chemin de la Varèze, qui est identifié dans le schéma mode doux des itinéraires structurants - axe 2 en cours d’études, ne dispose pas actuellement d’espaces dédiés au mode doux.

Dans le même temps la Commune de Monsteroux-Milieu a souhaité sécuriser et créer des stationnements sur le Chemin de la Varèze.

Ces objectifs transversaux et convergents ont amené la Communauté de communes EBER et la Commune de Monsteroux-Milieu à étudier l’aménagement du Chemin de la Varèze.

Un marché travaux est en cours de préparation pour la totalité des aménagements, Chemin de la Varèze.

1- Aménagement d’une voie verte et de stationnements sur l’axe 2 et sécurisation du Chemin de la Varèze

Le coordonnateur du groupement est la Communauté de communes EBER.

Ce groupement de commandes est constitué en vue de l’Aménagement d’une voie verte et de stationnements sur l’axe 2 et sécurisation du Chemin de la Varèze à Monsteroux-Milieu.

L’opération consiste à reprendre la voirie (Chemin de la Varèze), à poser des bordures, à créer une voie verte, des stationnements, des espaces verts, gérer les eaux pluviales, poser du mobilier urbain.

Dimension de la voie verte :

- Longueur : 285 ml,
- Largeur : 3 ml,
- Surface : 855 m

- EBER : 61.38 %

Correspondant aux travaux de terrassements, bordures en béton, la création de la voie verte, la gestion des eaux pluviales, la signalisation.

- Commune de Monsteroux-Milieu : 38.62 %

Correspondant aux travaux sur la chaussée communale (Chemin de la Varèze), la création de stationnements, le mobilier urbain, l'aménagement paysager.

\*\*\*

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant le projet de convention constitutive de groupement à intervenir,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A la majorité de ses membres,**

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de communes et la commune de Monsteroux-Milieu pour l'aménagement d'une voie verte et de stationnement sur l'axe 2 et sécurisation du chemin de la Varèze, Commune de Monsteroux-Milieu,

**DIT** que le coordonnateur du groupement est la Communauté de communes EBER,

**VALIDE** la répartition financière du groupement à savoir :

- EBER : 61,38 %
- Commune de Monsteroux-Milieu : 38,62 %

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**